

# *Les Cisterciennes*

## *Bernardines d'Esquermes*

*De 1904 à nos jours*

L'année 1904 marque l'exil. Les Bernardines, au nombre d'environ cent cinquante, quittent Esquermes et se dispersent en plusieurs refuges, en Angleterre et surtout en Belgique. La prieure générale s'établit à Ollignies avec son Conseil et réussit à maintenir l'unité entre toutes nos maisons, ce qui fut particulièrement difficile pendant la guerre 1914-1918. Mais toutes les sœurs avaient à cœur de vivre là où elles étaient, dans la fidélité à ce qu'elles avaient vécu ensemble à Esquermes. Elles reprirent très vite leurs activités : dans les différents refuges, elles ouvrirent des pensionnats pour accueillir les nombreuses élèves de Lille et de Cambrai qui les avaient suivies.

Le retour en France put se faire autour des années 1920: d'abord à Lille où il fut impossible de retrouver nos bâtiments malgré plusieurs demandes répétées au cours des décennies qui ont suivi, puis à Cambrai. Plusieurs de nos refuges furent alors fermés, d'autres s'implantèrent là pour plusieurs années, parfois davantage. En 1942, la maison générale revint en France, à Armentières, puis fut

transférée à Saint-André près de Lille, en 1948, où nous sommes actuellement.

Par ailleurs, l'appel du pape Pie XII en faveur des Missions rejoignant un désir profond de la Congrégation, nous avons répondu à cet appel, et ce fut le Japon: trois sœurs partirent là-bas en 1954 et y établirent un monastère en 1956. Puis ce fut en République Démocratique du Congo (ex Congo Belge), en 1960.

Il serait trop long de parler de la vie de chacun des monastères, mais il faut reconnaître que ce XX<sup>e</sup> siècle fut assez mouvementé. Et en même temps, il fut très riche au niveau de la reconnaissance de notre identité cistercienne.

Au début du siècle, suite à ce qui s'était passé entre 1850 et 1900, nous étions reconnues comme « Congrégation apostolique à vœux simples, de droit pontifical, sous le gouvernement d'une supérieure générale ».

Après la parution du nouveau code de droit canonique en 1917, nos constitutions devaient être révisées. Leur approbation nous reconnut comme moniales cisterciennes, nous pouvions de nouveau émettre la profession selon la règle de saint Benoît.

Plus tard, en 1950, la Constitution apostolique « Sponsa Christi » permettant de demander les vœux solennels, nous fîmes cette demande appuyée par les abbés généraux des deux ordres cisterciens. Les vœux solennels nous furent accordés en 1955. C'était l'aboutissement d'une longue marche qui a duré près d'un siècle, marche souvent difficile, pleine de détours, mais qui a toujours été vécue dans l'espérance et une totale confiance en Dieu.

Après Vatican II, comme tous les ordres religieux, nous avons procédé à la révision de nos constitutions, celles-ci furent approuvées en 1982.

Tout ceci explique la forme de notre structure juridique et l'orientation de nos activités: d'une part, un gouvernement centralisé, c'est-à-dire une maison générale et des monastères qui en dépendent, une prieure générale et des prieures locales dans chaque monastère; et d'autre part, l'orientation de nos activités tournées vers l'éducation.

## *Maintenant, en 2003, où en sommes-nous ?*

**Nos implantations** – Nous avons au total huit monastères ainsi répartis:

- deux en France : Saint-André près de Lille, qui est aussi la maison générale, et comme troisième: Saint-Bernard du Touvet, près de Grenoble ;
- un en Belgique : Péruwelz, au diocèse de Tournai ;
- deux en Angleterre : à Slough pas très loin de Londres et Hynning plus au Nord, près de Lancaster ;
- un au Japon : à Mikkabi, dans le diocèse de Yokohama ;
- en République démocratique du Congo un seul : Goma dans la région des Grands Lacs, depuis que le monastère de Buhimba a été pillé en 1996 ;
- nous sommes en train d'entreprendre une fondation au Burkina-Faso, dans le diocèse de Diébougou. Plusieurs sœurs sont sur place, le terrain est acheté et les constructions devraient commencer début janvier 2004.

**Nos activités** – Depuis Esquermes, l'activité principale de nos monastères était l'éducation, deux de nos abbayes d'origine avaient d'ailleurs des écoles monastiques. À chaque fondation, nous avons donc toujours ouvert ou repris une école, primaire ou secondaire.

Mais l'évolution de l'enseignement qui devient de plus en plus exigeant, le nombre des sœurs devenant moins important qu'auparavant ont fait que, dans bien des cas, il était devenu difficile de vivre pleinement notre vie monastique tout en assurant sérieusement cette activité. Nous avons encore plusieurs monastères avec école, là où cela peut se vivre en harmonie et apporter un enrichissement mutuel. Mais là où ce n'était plus possible, nous avons laissé l'établissement scolaire en d'autres mains et avons quitté les lieux (Armentières, Lille, Cambrai en France, Westcliff en Angleterre, Hamamatsu au Japon).

Nos activités sont alors centrées sur l'accueil, l'animation de groupes de catéchèse, de groupes bibliques, etc. Nous tenons à cette ouverture: nous l'avons reçue de celles qui nous ont précédées, elle fait partie de notre tradition. C'est à nous de rester fidèles à notre charisme cistercien et attentives aux appels de notre temps.

Considérant notre histoire, nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu qui a tout mené à bien, et à nos devancières qui ont travaillé sans relâche pour faire reconnaître et approuver par l'Église ce que nous étions foncièrement. Nous rendons grâce surtout pour leur fidélité sans faille au charisme qu'elles avaient reçu de nos trois abbayes mères et pour leur réponse aux appels de Dieu pour leur temps. À nous maintenant de suivre leur exemple. ■

Sœur Françoise-Thérèse  
*Monastère Notre-Dame de la Plaine*